



# Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## AVERTISSEMENT | SOLANACÉES

N° 8, 18 juillet 2019

- **Situation actuelle dans les champs** : stress hydrique par endroits, températures chaudes et premiers cas de pourriture apicale.
- **Insectes** : activité des insectes similaires à ceux de la semaine dernière
  - tétranyques dans quelques champs d'aubergines;
  - présence de la punaise terne dans les champs; certains seront traités sous peu;
  - le doryphore est un peu moins actif dans les champs d'aubergines;
  - faible présence d'altises et de pucerons dans les champs.
- **Maladies** :
  - premiers symptômes de maladies bactériennes sur fruit de tomate;
  - autres maladies bactériennes stables dans les champs de solanacées;
  - rappel concernant la régie fongique préventive.

### SITUATION ACTUELLE DANS LES CHAMPS

Au cours de la dernière période, les journées ont été chaudes une fois de plus. Les plantations présentent des stress hydriques d'intensité variable, les champs irrigués étant un peu moins affectés. Quelques orages et/ou averses ont eu lieu, mais les accumulations sont variables et parfois insuffisantes pour être bénéfiques aux cultures (voir le [sommaire agrométéorologique](#)). Les premiers cas de pourriture apicale ([carences en calcium](#)) due à la chaleur sont rapportés cette semaine.

### INSECTES ET ACARIENS

#### Tétranyques

Les [tétranyques](#) sont encore observés dans des champs d'aubergines au cours de la dernière période. Pour le moment, leur présence ne nécessite pas de traitements phytosanitaires. Pour plus de détails concernant le ravageur, vous pouvez consulter l'[avertissement N° 7](#) de la semaine dernière.

## Punaise terne

Des larves de punaise terne ont été observées dans quelques champs de tomates de la Montérégie. Des traitements seront réalisés, au cours des prochains jours, pour éviter qu'elles ne causent des dommages aux fruits.

Une attention particulière doit être portée à la présence de larves, puisque ce sont ces dernières qui causent les dommages. Pour plus de détails concernant la méthode de dépistage, la visualisation des dommages et les seuils d'intervention suggérés, référez-vous à l'[avertissement N° 4](#) du 20 juin 2019.

## Doryphore dans l'aubergine

L'insecte ravageur est toujours en activité dans les champs de la province, mais moins que les semaines précédentes, et ce, en raison des traitements qui ont été réalisés.

Référez-vous à l'[avertissement N° 3](#) du 13 juin 2019 pour connaître les seuils d'intervention suggérés.

## Autres insectes : altise dans l'aubergine, puceron et pyrale du maïs dans le poivron

La présence d'altises et de pucerons est signalée par certains collaborateurs, mais aucun traitement ne devrait être requis, puisqu'ils sont présents en petit nombre ou qu'ils sont indirectement contrôlés lors de traitements visant d'autres insectes.

Aucune capture de papillons de pyrale du maïs n'a été réalisée, jusqu'à maintenant, dans les pièges installés dans les champs de poivrons. Maintenez tout de même un suivi régulier de vos champs. Pour plus de détails concernant le ravageur, vous pouvez consulter le [bulletin d'information N° 1](#) du 16 juin 2016 ou encore lire les avertissements du [RAP maïs sucré](#) pour les nouvelles récentes concernant l'activité du ravageur.

## MALADIES

### Maladies bactériennes dans la tomate

Les premiers symptômes sur fruits de [moucheture bactérienne](#) et de [chancre bactérien](#) sont signalés cette semaine, en Montérégie. La propagation des maladies a sans doute été favorisée par les précipitations reçues.

Les symptômes de [brûlure alternarienne](#) (*Alternaria solani*) demeurent présents et se limitent aux feuilles basales. Les traitements fongiques préventifs permettent habituellement de bien contrôler cette maladie.

### Verticilliose dans l'aubergine

Les cas signalés la semaine dernière demeurent stables.

Les symptômes et les dommages peuvent être limités lorsqu'on optimise les conditions de croissance des plants et qu'on assure une irrigation et une fertilisation adéquates. Pour plus de détails concernant la maladie, prenez note que la fiche descriptive d'IRIIS phytoprotection au sujet de la [verticilliose](#) de la pomme de terre s'applique également à la culture de l'aubergine, puisque les deux font partie de la famille des solanacées.

### *Phytophthora capsici* et tache bactérienne dans le poivron

Les cas rapportés, la semaine dernière, dans quelques champs de poivrons n'ont pas progressé. Pour ces champs, il est primordial de maintenir un bon état sanitaire en évitant les travaux lorsque le feuillage est mouillé, et ce, afin de limiter la propagation de l'agent pathogène. Si de tels symptômes sont diagnostiqués dans vos champs, faites l'application d'un bactéricide.

## Régie fongique préventive

Les traitements préventifs se poursuivent pour protéger les plantations des diverses maladies.

À titre de rappel, le maintien de la protection fongique contre les maladies doit être effectué aux 7 à 14 jours, en effectuant, en alternance, un traitement avec un fongicide efficace contre plusieurs maladies fongiques (BRAVO, CABRIO, DITHANE, etc.), ainsi qu'un traitement avec un mélange de mancozèbe et d'un bactéricide (à base de cuivre).

Ainsi, la culture est protégée contre l'ensemble des maladies, qu'elles soient d'origine fongique ou bactérienne. Assurez-vous de bien identifier et de valider les maladies afin de choisir des fongicides en fonction des maladies qui sont présentes dans vos champs.

Si plus de 25 millimètres (1 pouce) de pluie sont tombés et que le fongicide appliqué avant la pluie était un fongicide dont le mode d'action sur la plante est de contact (fongicide de surface), il est important de renouveler la protection de vos plants, puisque le fongicide aura alors été délavé.

*Cet avertissement a été rédigé par Catherine Thireau, agronome (PRISME). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseuse du réseau Solanacées](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*